

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.12.203.B

**Parc tertiaire du  
Grand Girac - Rue  
Jean Doucet à Saint-  
Michel - Société EZ-  
WHEEL : signature de  
deux baux  
commerciaux**

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2013**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.12.203.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC - RUE JEAN DOUCET A SAINT-MICHEL - SOCIETE EZ-WHEEL : SIGNATURE DE DEUX BAUX COMMERCIAUX**

La société EZ-WHEEL est spécialisée dans le développement et la commercialisation d'un système tout intégré "roue - moteur électrique - batterie - contrôleur", capable d'apporter une aide à la mobilité pour des équipements de manutention ou de transport d'un poids inférieur à 300 kg. La société occupe déjà le bureau B2 (30 m<sup>2</sup>) et le plateau P3 (141 m<sup>2</sup>) de la Pépinière d'entreprises, et le plateau P8a (90 m<sup>2</sup>) de l'Hôtel d'entreprises par convention d'occupation précaire consentie par le GrandAngoulême jusqu'au 31 décembre 2013.

La société, qui emploie une vingtaine de personnes, arrive au terme des quatre années de présence à la Pépinière d'entreprises et a besoin de surfaces de bureaux supplémentaires pour faire face à son développement. Par conséquent, la société sollicite auprès du GrandAngoulême la possibilité de louer deux plateaux de bureaux distincts au sein du Module Tertiaire du Grand Girac situé rue Jean Doucet à Saint-Michel.

Le GrandAngoulême consent à l'occupant, qui accepte, la location par le biais de deux baux commerciaux d'une partie de cet ensemble tertiaire en l'état.

Il est donc proposé d'approuver deux baux commerciaux avec la société EZ-WHEEL pour la location :

- du plateau de bureaux de 185 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée droite de l'immeuble. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 1 480 € HT et prendra effet à partir du 1er janvier 2014,

- du plateau de bureaux de 219,5 m<sup>2</sup> situé au R+1 gauche de l'immeuble. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 1 756 € HT et prendra effet à partir du 1er janvier 2014.

Un dépôt de garantie d'un montant équivalent à 1 mois de loyer HT est exigé à titre de garantie.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les deux baux commerciaux avec la société EZ-WHEEL au sein de l'immeuble tertiaire situé devant la Pépinière d'entreprises du GrandAngoulême à compter du 1er janvier 2014, aux conditions définies ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer les baux commerciaux à venir.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique - articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>20 décembre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>20 décembre 2013</b>